

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 47 Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association La Vie brève (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 65 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 autorisant Mme la Maire de Paris à signer la convention avec l'association La Vie brève relative à l'occupation du bâtiment numéro 4 de la Cartoucherie (12e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association La Vie brève (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La Vie brève un avenant à la convention d'occupation du domaine public relative au bâtiment n°4 de la Cartoucherie situé Route du Champ de Manœuvre dans le 12e arrondissement de Paris. Cet avenant dont le texte est joint à la présente délibération porte sur le report de la date d'entrée en vigueur de la convention au 1er juillet 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO